

**DOSSIER D’APPEL D’OFFRES OUVERT NATIONAL POUR LE RECRUTEMENT D’UNE ASSURANCE MEDICALE POUR LE PERSONNEL DE CORDAID ET LEURS AYANTS-DROITS.**

**Réf : N° CORDAID-BDI- 001/2025**

**Date de publication : Le 31/07/2025**

**Avis d’appel d’offres ouvert National**

1. **Contexte**

Cordaid est une organisation experte dans le domaine de la coopération au développement et dans celui de l’aide humanitaire. Cordaid Burundi met en œuvre des projets dans les secteurs de la Santé et de l’Education, la Justice et la paix ainsi que dans la Finance Innovatrice rurale. Actuellement, Cordaid a plus ou moins 50 employés et leurs ayants-droits qui bénéficient d’une couverture médicale. C’est dans ce cadre qu’elle lance cet avis de manifestation d’intérêt afin d’obtenir la meilleure offre pour une assurance médicale.

1. **Conditions de participation**

L’offre est ouverte à égalité de conditions à toute structure, institution ou assurance jouissant des capacités légales, financières et techniques suffisantes.

1. **Consultation du dossier d’appel d’offres**

Pour les soumissionnaires intéressés, le Dossier d’Appel d’Offre (DAO) pourra être consulté sur les sites : [**https://www.intercontactservices.com**](https://www.intercontactservices.com), [**https://www.burundijobs.bi**](https://www.burundijobs.bi)et dans le journal le Renouveau à partir du **4/07/2025.**

Toute question administrative et technique concernant le présent appel d’offres devra être adressée par écrit à l’adresse électronique suivante : procurement.burundi@cordaid.org avec mention de la référence de publication.

1. **Date limite de dépôt des offres**

Les offres seront envoyées par voie électronique à l’adresse procurement.burundi@cordaid.org au plus tard **le 2/09/2025 à 10 h00,** heure de Bujumbura**.**

 **POUR CORDAID BURUNDI**

 Leentje Janna van Ooijen Directrice Cluster BDI/RDC

**DOSSIER D’APPEL D’OFFRES OUVERT NATIONAL POUR LE RECRUTEMENT D’UNE ASSURANCE MEDICALE POUR LE PERSONNEL DE CORDAID ET LEURS AYANTS-DROIT .**

**Réf : N° CORDAID-BDI- …../2025**

**Date de publication : Le 31/07/2025**

1. **INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions dans le cadre du présent appel d'offres.

1. **Objet de l’Assurance Santé**

L’assurance maladie sollicité a pour objet de garantir à chaque personne assurée, la prise en charge ou le remboursement à 100% selon les cas définis dans le barème de remboursement des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d’hospitalisation exposés à la suite d’une maladie, un accident (y compris accident de travail) ou une maternité.

* 1. **Bénéficiaires de la couverture**

Sont bénéficiaires de la couverture santé les personnes ci-après :

-Les membres du personnel de Cordaid,

-Le (s) conjoint(s) (es),

-Les enfants à charge (légitimes, naturels ou adoptés légalement).

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre d’employés à assurer** |  47 |
| **Nombre conjoints (es) à assurer** | 45 |
| **Nombre d’enfants à assurer** | 145 |

* 1. **Prestations garanties :**

Sont garanties les prestations ambulatoires et l’hospitalisation :

* Les honoraires médicaux (consultation + visite) ;
* Les soins infirmiers/Sage-Femme ;
* Les analyses médicales (examens de laboratoire);
* Les auxiliaires médicaux ;
* L’imagerie médicale ;
* Le dentaire (odontostomatologie) ;
* Transport Médicalisé ;
* Prothèse ;
* Intervention chirurgicale (petite chirurgie, chirurgie mineure et chirurgie majeure)
* Soins gynéco-obstétriques
* L’optique (consultation ophtalmologique, soins, montures et verres) ;
* La pharmacie ;
* L’hospitalisation etc,
	1. **Système de couverture/Modalités de prise en charge des assurés :**

Le soumissionnaire doit définir impérativement les modalités de prise en charge des besoins sanitaires des assurés. Cette prise en charge doit se faire à travers une solution de gestion la plus optimale, permettant de servir les prestations garanties dans les meilleures conditions aux assurés.

Dans le souci d’une prise en charge efficiente des assurés, le soumissionnaire doit nécessairement offrir en plus de la garantie du remboursement des frais de santé sur la base des justificatifs, une possibilité de prise en charge dans le cadre d’un système de Tiers Payant à travers tout le territoire du Burundi.

* 1. **Plafond et barème Contractuelle**

Le soumissionnaire doit fournir dans son offre, les plafonds de prise en charge par acte médical repris et le plafond annuel garanti par assuré.

1. **Conditions de participation**
	1. Le présent appel d’offres est ouvert, à égalité de conditions, à toute structure, institution ou assurance jouissant des capacités légales, financières et techniques suffisantes.
	2. Ne peuvent participer au présent appel d'offres ni être attributaires d'un marché les personnes physiques ou les entités légales :
* Qui n’ont pas acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit, ou à défaut, ne peuvent justifier par un document de l’Administration concernée du respect de leurs obligations en matière fiscale et sociale.
* est en faillite ou en voie de liquidation ou cessent ses activités, font l'objet d'une administration judiciaire, d'une mise sous séquestre ou dans une situation analogue ;
1. **Validité des offres**
	1. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires, à compter de la date d’ouverture des offres.
	2. Dans des circonstances exceptionnelles, avant l’expiration du délai initial de validité des offres, Cordaid Burundi pourra demander par écrit aux soumissionnaires de prolonger la durée de validité pour une durée additionnelle déterminée.
	3. Les soumissionnaires qui accepteront de prolonger la période de validité de leur offre ne seront pas autorisés à modifier leur offre.
2. **Monnaie**

La monnaie de soumission est le franc burundais.

1. **Langue des offres**
	1. Les offres et les correspondances entre le soumissionnaire et Cordaid devront être rédigées en français.
2. **Date et heure limites de soumission des offres**
	1. Les offres seront envoyées uniquement par voie électronique, la référence de l’appel d’offre devra être reprise dans l’objet du courriel à l’adresse **procurement.burundi@cordaid.org**, au plus tard **le 2/09/2025 à 10h00.**

# Le dossier de soumission comprendra deux fichiers nommés respectivement « offre technique en un seul document » en version PDF et « offre financière en un seul document» en version PDF et EXCEL.

* 1. Les offres soumises par d’autres canaux que celui évoqué ci-haut ne seront pas prises en considération.
	2. Toute offre qui arrive au-delà des délais fixés ne sera pas considérée.
	3. Cordaid Burundi pourra, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous ses droits et obligations ainsi que ceux des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.
1. **Analyse des offres**
	1. Les offres seront analysées par la commission désignée.
	2. L’analyse détaillée des offres se fera par la Commission.
2. **Contenu des offres**
	1. **Critères d'éligibilité à l'analyse de l'offre technique**

**Profil de la maison d’assurance**

* Être accrédité comme une maison d’assurance médicale par l’autorité compétente
* Avoir un service chargé de l’assurance médicale
* Avoir une couverture nationale (les structures sanitaires et pharmaceutiques partenaires)
* Avoir une ancienneté d’au moins dix ans dans l’assurance médicale
* Avoir couvert l’assurance d’au moins 5 ONG ou banques et/ou nations unies (prouvé par des attestations de bonne exécution)
* Certificat d'immatriculation Fiscale
* Une copie de l’attestation fiscale de soumission de l’OBR en cours de validité
* Déclaration pour les soumissionnaires (Annexe 2)
* Attestation de non-faillite
	1. **Les sociétés soumissionnaires doivent présenter une offre technique détaillée répondant aux critères suivants :**

**Présentation et expériences**

* Présentation de son organigramme (Avoir un service chargé de l’assurance médicale)
* Une note décrivant le profil de l’entreprise ainsi que leurs références de 5 dernières années
* Expérience professionnelle : avoir couvert l’assurance d’au moins 5 ONG ou banques et/ou nations unies (prouvé par des attestations de bonne exécution dont la durée est de 3 ans avec une même institution)
* Avoir une couverture nationale, Informations sur le réseau de prestataires de soins de santé partenaires, y compris les hôpitaux, les cliniques et les professionnels de santé
* Avoir une ancienneté d’au moins dix ans dans l’assurance médicale.
* Description détaillée des types de soins couverts, y compris les soins médicaux, hospitaliers, chirurgicaux, etc.
* Description du processus de gestion des réclamations, y compris les délais de traitement et les modalités de paiement

**8.3 Offre Financière**

* Détails sur les primes proposées, y compris les tarifs, les modalités de paiement et les éventuelles réductions ou augmentations ;
* Informations sur les frais de gestion facturés aux adhérents ou aux employeurs, y compris les frais administratifs et les commissions ;
* Description des modalités de paiement des primes et des réclamations, y compris les délais de paiement et les pénalités en cas de retard ;
* Informations sur les garanties financières offertes par la maison d'assurance médicale, y compris les réserves et les garanties bancaires ;
* Justification du rapport qualité/prix de l'offre, en mettant en avant les avantages de la couverture proposée par rapport aux coûts.
1. **Comparaison des Offres**
	1. Comparez les types de soins couverts, les limites de couverture et les exclusions pour chaque offre
	2. Comparez les primes proposées par chaque maison d'assurance médicale, en tenant compte des tarifs, des modalités de paiement et des éventuelles réductions ou augmentations.
	3. Comparez les services proposés aux adhérents, tels que l'assistance téléphonique, les services de prévention et les programmes de gestion de la santé.
	4. Comparez les réseaux de prestataires de soins de santé partenaires pour chaque offre.
2. **Critères de Sélection**
* La couverture des soins essentiels et spécialisés est-elle adéquate ?
* Les primes sont-elles compétitives par rapport aux autres offres ?
* Les services proposés aux adhérents sont-ils de haute qualité ?
* Le réseau de prestataires de soins de santé est-il étendu et de qualité ?
* La maison d'assurance médicale a-t-elle une bonne réputation et une expérience significative dans le domaine ?
* La maison d'assurance médicale est-elle flexible et adaptable aux besoins changeants des adhérents ?
1. **Notification de l’attribution**
	1. Cordaid Burundi informera simultanément et individuellement tous les soumissionnaires de la décision d’attribution avant l’expiration du délai de validité des offres.
	2. La notification restera administrative et n’engagera pas Cordaid Burundi avec le soumissionnaire.
	3. L’engagement définitif sera acté à la signature du contrat par les deux parties.
2. **Annulation de l’appel d’offres**
	1. En cas d’annulation d’un appel d’offres, les soumissionnaires sont informés de cette annulation par le pouvoir adjudicateur.
	2. Cet appel d’offres pourra être annulé, par exemple si :
* L’appel à candidature est demeuré infructueux, c’est-à-dire lorsqu’aucune réponse valable n'a été reçue ;
* Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l’exécution normale du projet ;
* Toutes les offres acceptables sur le plan technique excèdent considérablement les ressources financières disponibles ;
* Une violation des obligations, des irrégularités ou une fraude ont été constatées au cours de la procédure, notamment si elles ont constitué une entrave à une concurrence loyale.

# Si l’appel d’offres est annulé avant la séance d’ouverture des offres, les enveloppes scellées

# seront renvoyées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

# Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts de

# quelque nature que ce soit, y compris, sans que cela soit limitatif, une indemnisation pour

# manque à gagner, liés d'une quelconque manière à l’annulation d’un appel d’offres, même s’il a

# été informé de la possibilité d’un préjudice. La publication d’un avis de marché n’engage pas le

# pouvoir adjudicateur à exécuter le programme ou le projet annoncé.

1. **Lutte contre le financement du terrorisme**
* L'Organisation certifie que ni elle, ni ses représentants/fournisseurs ne figurent actuellement sur la liste des parties volontairement exclues, inéligibles, suspendues ou récusée d'un(e) quelconque service ou agence gouvernemental(e).
* L'Organisation certifie qu'elle se conforme à l'ensemble des lois qui interdisent les transactions ou aides apportées à un groupe terroriste et qu'elle ne fournit aucune assistance à des personnes ou entités soutenant le terrorisme.
* L’Organisation ne certifie qu’aucun des fonds reçus en vertu de la présente Convention n'est utilisé afin de venir en aide à des personnes ou entités associées au terrorisme.
* L'Organisation n'a pas le droit de fournir une assistance ou d'organiser, de gérer ou d'affecter une aide quelconque via des groupes militaires ou combattants.
* L'Organisation est tenue de signaler tout cas de détournement ou d'ingérence par un groupe armé, y compris une organisation terroriste.
* L'Organisation certifie qu'elle ne figure pas sur la liste du Comité du Conseil de sécurité des Nations Unies créé par la résolution 1267 (1999). Cette liste peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.un.org/securitycouncil/content/un-sc-consolidated-list>
* L'Organisation consent à informer Cordaid immédiatement en cas de violation de ces dispositions.
* Si Cordaid a autorisé l'Organisation à sous-traiter, les dispositions du présent article seront intégrées à tous les contrats de sous-traitance conclus par l'Organisation en vertu de la présente Convention.
1. **Signalement des cas de mauvaise conduite ou de fraude**

Si vous êtes victime, témoin ou suspect d’une fraude, veuillez signaler votre cas en utilisant l’une des options suivantes :

* Téléphone +257 22 21 01 99
* Courriel : jolien.vanooijen@cordaid.org et/ ou integrity@cordaid.org

**ANNEXES**

**Annexe 1 : Formulaire de renseignements sur le soumissionnaire**

Date : ---------------

Avis d’appel d’offres No : ---------------------------------------------------------------------------------

Raison sociale du soumissionnaire : -------------------------------------------------------------------------------

Adresse officielle (quartier, avenue, no, Tel, e-mail) : ---------------------------------------------------------

Renseignements sur le représentant dûment habilité du soumissionnaire :

Nom : -----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Adresse : -----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Téléphone : -------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Adresse électronique : ------------------------------------------------------------------------------------------------

Signature + cachet

**Annexe 2. DÉCLARATION POUR LES SOUMISSIONNAIRES**

Je/nous déclarons par la présente que [nom complet du candidat, soumissionnaire], établi à [ville et pays d’établissement] accepte de participer à la préparation de [la procédure d'appel d'offres/de passation de marché ouverte] susmentionnée dans le respect des principes et des déclarations faites ci-dessous et est pleinement conscient que tout manquement à ces derniers pourrait entraîner son exclusion de [la procédure d'appel d'offres/de passation de marché] et le rejet de son [offre/soumission].

**NORMES ENVIRONNEMENTALES**

Les fournisseurs doivent au minimum se conformer à toutes les exigences légales et autres exigences réglementaires relatives aux impacts environnementaux de leur activité et doivent viser à répondre au moins aux points suivants :

**Consommation d'énergie**

Tous les processus de production et de livraison, y compris l’utilisation du chauffage, de la ventilation, de l’éclairage, des systèmes informatiques et du transport, sont basés sur la nécessité de maximiser l’utilisation efficace de l’énergie et de minimiser les émissions nocives.

**Gestion des déchets**

Les déchets sont réduits au minimum et les articles sont recyclés chaque fois que cela est possible. Des contrôles efficaces des déchets concernant la pollution du sol, de l'air et de l'eau sont adoptés. Dans le cas de matières dangereuses, des plans d'intervention d'urgence sont en place.

**Emballage et papier**

L’utilisation excessive et inutile de matériaux est évitée et des matériaux recyclés sont utilisés chaque fois que cela est approprié.

Dans la mesure du possible, le travail effectué doit s’appuyer sur une relation de travail reconnue, établie par la législation et la pratique nationales.

**Conservation**

Les processus et activités sont surveillés et modifiés si nécessaire pour garantir la conservation des ressources rares, notamment l’eau, la flore et la faune et les terres productives dans certaines situations.

**NORMES DE TRANSPORT ET DE FRET**

Les services de transport doivent être fournis par une entreprise qui adhère aux normes de sécurité et d’emploi les plus strictes et qui s’engage à respecter les droits de l’homme et le droit international humanitaire. Il est préférable que l’entreprise puisse démontrer qu’elle a mis en place une politique éthique efficace, en particulier si elle est un courtier ou un transitaire, afin de garantir le respect des normes. Si le fournisseur des marchandises organise le transport, il doit s’assurer que les services de transport respectent également ces normes3 .

Lorsque le transport aérien est nécessaire, la préférence sera accordée aux prestataires qui ne figurent pas sur la liste des interdictions de sécurité de l'UE4 et dont les aéronefs sont immatriculés dans des pays qui répondent aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale5.

Le fournisseur ne doit pas recourir aux services d’un prestataire de transport connu pour transporter également des marchandises illicites ou illégales telles que des stupéfiants ou pour transporter des armes, des munitions ou d’autres matières sensibles aux conflits vers ou depuis des territoires soumis à un embargo de l’ONU ou de l’UE.

Le fournisseur ne doit pas s’engager dans la vente ou le transport d’armes ou de fournitures sensibles aux conflits à des gouvernements qui violent systématiquement les droits de l’homme de leurs citoyens ; ou dans des pays où sévit un conflit armé interne ou des tensions majeures ; ou encore dans des pays où la vente d’armes pourrait mettre en péril la paix et la sécurité régionales.

**CONFIDENTIALITÉ**

Le candidat/soumissionnaire s'engage à garder confidentielles toutes les informations ou documents qui lui sont divulgués, découverts par lui ou préparés par lui dans le cadre ou à la suite de sa participation à la procédure de passation de marché susmentionnée, et s'engage à ce qu'ils soient utilisés uniquement aux fins de cette procédure.

**ÉLIGIBILITÉ AUX RÈGLES FINANCIÈRES DE L’UE**

Je/nous déclarons en outre par la présente que [nom complet du candidat, du soumissionnaire]

1. N’est soumise à aucun conflit d'intérêts dans la procédure de passation de marché en cours pour ce contrat [insérer les détails du contrat et de la procédure de passation de marché concernés] avec d'autres engagements ou contrats récemment conclus ou à conclure, soit individuellement, soit par l'intermédiaire de tout consortium auquel elle pourrait appartenir, soit par l'intermédiaire de toute filiale ou société liée ;

b) elle n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de règlement judiciaire, n'a pas conclu de concordat préventif, n'a pas suspendu ses activités et ne fait pas l'objet d'une procédure de ce type. Elle ne se trouve pas non plus dans une situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;

(c) n’a jamais fait l’objet d’une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour un quelconque délit affectant sa moralité professionnelle ;

(d) n’a jamais été reconnu coupable d’une faute professionnelle grave ;

(e) n’a jamais manqué à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement des impôts conformément aux dispositions légales applicables ;

(f) n'a jamais fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale, y compris des activités coercitives ou collusoires, portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne;

(g) n’est actuellement soumis à aucune sanction administrative imposée par un donateur financé par l’UE pour (i) avoir été reconnu coupable de fausse déclaration en fournissant les informations requises comme condition de participation à une procédure de passation de marché ou pour ne pas avoir fourni ces informations ; ou (ii) avoir été déclaré en violation

grave de ses obligations au titre de tout contrat couvert par le budget de l’UE.7

Signé le …………………..…….(jj/mm/aa), à ……………………………………………..……(lieu, pays)

Nom: ……………………………………………………………………

Signature : ……………………………………………………